



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du mardi 03 septembre 2024

Date de convocation : 29/08/2024

Date d'affichage : 29/08/2024

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Procurations : 2

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 03 septembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur Georges MARCOS, Monsieur Adrien SERRAND, Monsieur Fabrice RILBARD, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF.

Étaient absents excusés :

Monsieur Bernard THIREAU a donné pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS
Monsieur David LECARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER

Étaient absentes non excusées :

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Adrien SERRAND a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h34.

Les membres du Conseil Municipal adoptent le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024.

Monsieur Adrien SERRAND a quitté la séance à 20h44 et est revenu à 21h02

Monsieur Sébastien BLUTEAU est arrivé à 20h44

Monsieur Nicolas GAZENGEL est arrivé à 21h02

1 : DELIBERATION 2024-039 : DM 2024-001 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Présentation de la décision

Vu le budget primitif 2024 de la Commune,

Vu la demande de la DDFIP de procéder à la régularisation des cautions non restituées sur la période [2017-2023] notifiée par courriels en dates du 16 avril 2024 et du 23 avril 2024,

Considérant que cette demande de la DDFIP est intervenue après le vote du budget primitif 2024 et que ces opérations n'ont pas été inscrites au budget primitif 2024,

Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires sur l'exercice 2024 :

Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées	compte 165 dépôts et cautionnements reçus	1300,00 €
Opération 10047 acquisition de matériel	compte 2158 autres installations, matériel et outillage	- 1300,00 €

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose d'intégrer cette DM au budget.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

2 : DÉLIBÉRATION 2024-040 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Vu le courriel de la DDFIP en date du 22 aout 2024 nous informant d'une dette d'un de nos anciens locataires,

Vu les seuils de poursuite définis par la DDFIP,

Considérant que le montant de la dette est inférieur au seuil de poursuite,

Il est ainsi demandé d'effacer la dette pour un montant de 16,33 euros.

Il est à préciser que des crédits nécessaires à cette admission en non-valeur sont inscrits au BP 2024, à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de passer ces créances en non-valeur.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

3 : DÉLIBÉRATION 2024-041 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CEDARD

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Une jeune habitante de notre Commune a réussi le concours national de la résistance et de la déportation.

La Commune a été sollicitée par le Comité d'entente des amis de résistants et déportés de la Mayenne (CEDARD 53) pour une demande de subvention exceptionnelle afin de participer au budget qui récompense les lauréats grâce à un voyage pédagogique de mémoire et de civisme de trois jours.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer la subvention d'un montant de 100 € au CEDARD.

La dépense afférente sera imputée au **chapitre 65 article 65748** du budget de la Commune.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

4 : DÉLIBÉRATION 2024-042 : CONVENTION AGENCE POSTALE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

La convention de partenariat avec La Poste est arrivée à échéance le 23/07/2024.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible, selon votre souhait.
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins des citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé.
- Un outil de formation à distance plus accessible est mis en place
- Une rémunération valorisant l'activité est instaurée

La convention reste éligible à une indemnité forfaitaire actuelle. Avec cette nouvelle convention, un dépassement de cette rémunération est possible si l'activité dépasse le montant forfaitaire.

Le Conseil municipal de la commune de Beaulieu-Sur-Oudon après en avoir délibéré,

- DECIDE d'accepter les termes de la convention pour la gestion d'un point de contact, la poste agence communale pour une durée de 9 ans,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et à transmettre les éléments nécessaires pour le versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

5 : DÉLIBÉRATION 2024-043 : PRIX DU LOYER – 11 RUE DE LA MOISSON

Rapporteur : Danielle GUILLERME-CAOUS

Expose :

Présentation de la décision

La locataire du 11 rue de la moisson quittant son logement le 31 août 2024 et compte tenu des prix de location se pratiquant dans les communes avoisinantes, il nous semble opportun de revaloriser ce loyer.

Les propositions sont :

	11 rue de la Moisson Environ 66 m ²
Prix de location	396 €
Jardin	non
Garage	oui

Ce tarif sera applicable à compter du 5 septembre 2024.

Les loyers sont révisibles chaque année suivant l'indice de révision des loyers (IRL).

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider ce prix de loyer.

Décision : A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	13	Contre	0	Abstention	1
------	----	--------	---	------------	---

6 : DÉLIBÉRATION 2024-044 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-036 du 22 juin 2020 approuvant le règlement périscolaire et le règlement extrascolaire de l'accueil de loisirs,

Considérant la nécessité de mettre à jour les règlements périscolaire et extrascolaire en un seul règlement intérieur de l'accueil de Loisirs de la Commune,

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider le règlement intérieur modifié de l'accueil de loisirs, annexé à la présente délibération.

Monsieur CORBEAU se retire du vote

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

7 : QUESTIONS DIVERSES

- Prévoyance des agents : Obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025 => taux proposés : retenu maintien de salaire 95% prise en charge collectivité : 50 %
- Lotissement Beausoleil : voie d'accès en zone agricole donc pas possible de créer une voie de passage. En attente rdv avec instructeur Laval Agglo
- Travaux Broyage Lotissement : Devis à demander aux entreprises, Fabrice s'occupe de contacter les entreprises
- Ouverture de la Mairie le samedi : Les élus sont majoritairement favorables à une ouverture le samedi matin
- Chantier argent de poche : les jeunes ont fait la peinture dans la cour de l'école, et n'ont pas pu faire le parking
- FTPB : Erreur de l'entreprise sur le chemin de l'hommeau, une partie a été réalisé sur le domaine privé
- Projet stockage de batteries : Prévoir une intervention de Territoire d'Energie 53
- Effectif de l'école 1 classe maternelle CP de 19 élèves et 1 classe CE1 CE2 CM1 CM2 27 élèves + 3 toutes petites sections (moins de 3 ans) 46 élèves en tout.
- Dépôt de pain Août : Trouver une solution de rechange lors de la fermeture estivale du commerce

Prochaines réunions Conseil Municipal : 8 octobre 2024, 5 novembre 2024, 3 décembre 2024.

Séance levée à 23h07

Le secrétaire de séance,

Le Maire,